

CONSEIL PORTUAIRE

Compte-rendu

| |
|---|
| Date : Lundi 17 décembre 2018 |
| Heure : 09h00 |
| Lieu : Salle de réunion – capitainerie du port |

| |
|--|
| Présents : M. Jean-Pierre CHOREL – M. Philippe ROCHETEAU – M. Christian VIVIER Mme Annick LABEYE - M. Jacques MARCHAND - M. André ALARCON – M. Joël TERRIEN M. Antoine CASTELDACCIA – M. Gérard NICOLE – M. Pierre GOMPEL - M. Bernard AGNIEL M. Gérard RIOU – Mme Laetitia QUILICI Invité : Jean-Vincent LADISLAS Assistance administrative : Mme Patricia CHABBERT |
|--|

Le quorum étant atteint, M. CHOREL ouvre la séance à 09.00.

Questions à l'ordre du jour :

1. Retours sur la saison 2018
2. Tarifs portuaires 2019
3. Projet de nouvelle capitainerie
4. Rénovation des pannes A et B
5. Travaux sur la station de carburant
6. Questions diverses

1. Retours sur la saison 2018

M. Rocheteau présente les résultats des nuitées en escale et informe que les chiffres sont en nette progression. En effet au 1^{er} décembre 2018, 9 712 nuitées ont été comptabilisées contre 9 100 en 2017, 7 900 en 2016, 8 200 en 2015 et 9 300 en 2014.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par une nouvelle gestion du plan d'eau.

Les mois de mai et juin ont connu une recrudescence des passages de grosses unités due en partie au retour du grand prix de Formule 1.

Au niveau de la station de carburant, les travaux de réparation du mois de juin d'un montant d'environ 50 000 € ont permis sa réouverture le 7 juillet 2018.

La zone de carénage fait état d'une hausse d'environ 10% de l'activité.

M. ALARCON fait remarquer que la suppression d'un jour de gratuité en basse saison oblige les professionnels à effectuer les travaux plus rapidement et leur ajoute une pression supplémentaire.

Il demande de réviser la grille tarifaire pour y inclure à nouveau le forfait mois. M. ROCHETEAU informe qu'après étude, cette disposition ne concernait que très peu de contrats. Cependant, celui-ci propose une réflexion afin de pouvoir proposer un nouveau tarif avec une décote pour l'année 2020.

M. ALARCON souhaiterait optimiser le nombre de bateaux accueillis sur la zone de carénage en utilisant les zones vides.

M. ROCHETEAU explique qu'une modification du mode de réservation est en cours et sera bientôt opérationnelle (formulaire à remplir sur site internet du port). Celle-ci permettra d'optimiser le rendement de la zone de carénage. Il est également prévu la construction d'un abri pour la grue. Il ajoute que les bateaux épaves ne sont plus stockés sur la zone.

CONSEIL PORTUAIRE

Compte-rendu

M. LADISLAS informe qu'il dispose pour la zone de carénage de trois agents fiables et d'une grue neuve. Le formulaire web est actuellement en phase de test mais permettra aux plaisanciers de prendre rendez-vous via internet. Le service sera alors en mesure de fixer des créneaux horaires précis aux usagers. L'aire de carénage peut accueillir 37 unités maximum mais dans les faits, il n'en décompte que 15 ou 20.

M. CHOREL ajoute que la satisfaction du client et la qualité du service restent la priorité.

M. ROCHETEAU aborde ensuite le sujet épineux du grutage de convois exceptionnels. Une nouvelle organisation est mise en place pour planifier ces rendez-vous en tout début de matinée pour éviter les problèmes de circulation.

2. Tarifs portuaires 2019

M. ROCHETEAU présente la grille tarifaire 2019 et précise que seules deux modifications ont été apportées sur les tarifs 2018 : les frais de vente poste amodié facturés 100 € par la SOGEBE et les frais de container poubelle pour les très grosses unités à 30 €. M. LADISLAS précise que les frais de containers sont une pratique courante dans la majorité des ports. M. CHOREL ajoute que le futur contrat de baie impliquerait de facto cette tarification.

Vote : unanimité

3. Projet de nouvelle capitainerie

M. CHOREL explique que la capitainerie actuelle ne répond plus aux besoins de fonctionnement du service que ce soit en termes d'accueil des plaisanciers ou de gestion courante et qu'il en va également de l'image de la ville. Il a donc été décidé de réhabiliter le bâtiment et de l'agrandir.

M. ROCHETEAU ajoute que le bâtiment date de 1978 et qu'il se trouve dans un état vétuste à plusieurs niveaux (étanchéité, état des différents réseaux vétustes voire hors normes). La rénovation totale de ce lieu permettra de rationaliser les espaces en ramenant tous les espaces administratifs au rez-de-chaussée. L'accueil actuellement en open space est très bruyant et peu accueillant. Enfin, l'extension de 60 m² permettra la construction d'un nouveau bureau mais aussi l'intégration d'un bloc sanitaire accolé au bâtiment. Une salle réunion est également prévue à l'étage et fera office d'espace de réception avec le toit terrasse. Celui-ci sera disponible pour les professionnels et les associations mais pourra également être loué pour d'autres événements.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet POIESIS. Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Le début des travaux est prévu mi-mars. La capitainerie sera transférée dans des Algeco durant les travaux (accueil devant la capitainerie existante et les autres bureaux sur le parking carénage). La durée des travaux est estimée à 8 mois pour un montant prévisionnel de 1 400 000 €. Il est précisé que les travaux de la capitainerie seront financés sur le budget annexe du port.

Mme QUILICI demande si ce montant comprend les études et le coût du maître d'œuvre. M. ROCHETEAU répond par la négative.

M. CHOREL ajoute que l'architecte retenue est bandolaise et qu'il s'agit de Mme HENRIOT. L'ensemble du projet sera beaucoup plus fonctionnel et un local sera dédié à la station de carburant avec une boutique.

M. CASTELDACCIA fait remarquer que les travaux auront lieu en pleine saison touristique.

CONSEIL PORTUAIRE

Compte-rendu

4. Rénovation des pannes A et B

M. CHOREL tient à préciser que ce projet était planifié bien avant le sinistre déclaré sur la panne A et ajoute que la réfection du quai sud est également prévue.

M. ROCHETEAU informe que ces pannes en béton précontraint de la marque Costamagna ont une durée de vie limitée et que malheureusement leur rupture n'est pas prévisible. Le rapport d'expertise donnait d'ailleurs la panne A comme étant celle en meilleur état. Il n'y a eu fort heureusement aucune victime à déplorer et le marché de maîtrise d'œuvre était déjà en cours. Il a donc été demandé à la préfecture de traiter ce dossier en procédure d'urgence. Le marché de travaux sera prêt cette semaine et le début prévisionnel des travaux est prévu en mars-avril pour 2 mois. Les nouvelles pannes devraient être livrées en mai-juin. Dans l'attente, aucun contrat saisonnier n'a été signé pour le moment. Mme LABEYE s'enquiert des réponses à donner aux questions très fréquentes des usagers. M. ROCHETEAU répond qu'aucune date ne peut être délivrée pour le moment. Les travaux du quai seront lancés à la rentrée en suivant la procédure normale en parallèle d'audit global de toutes les pannes du port. Il ajoute qu'il faudra également envisager de refaire la panne amodiée (6 ou 7 millions €) ainsi que la panne touristique.

5. Travaux sur la station de carburant

M. ROCHETEAU explique qu'un maître d'ouvrage spécialisé a étudié les deux solutions possibles : réparation des cuves enterrées ou l'implantation de nouvelles cuves aériennes. Ces dernières ont l'avantage d'être facilement accessibles et hors d'eau mais prennent de la place et induisent un problème de sécurité, des contraintes légales et le montage d'un dossier complexe.

Le choix s'est donc porté sur les cuves enterrées tout en gardant le détaxé. L'idée étant de refaire l'étanchéité (difficulté pour retrouver les plans d'origine) car la pompe mise en place fin juin tourne 24/24h. Les travaux prévoient non seulement de corriger les entrées d'eau mais aussi de refaire les cheminées qui ne sont pas étanches non plus. Le montant des travaux est estimé à 500 000 € à la charge de la Sogeba.

M. TERRIEN prend l'exemple de plusieurs ports de méditerranée dont le port de Cargèse qui a fait le choix de cuves aériennes installées sur les digues éloignées de la capitainerie. Bien qu'intéressant, ce concept n'est actuellement pas envisageable au vu du coût qu'engendrerait la construction d'un tel équipement et de problèmes de tirant d'eau sur la zone envisagée.

6. Questions diverses

M. ROCHETEAU aborde le sujet des bornes de distribution d'eau et d'électricité 24/24h qu'il envisage de remplacer. En effet, le nouveau marché d'électricité a induit une hausse de 30% entraînant un coût de 130 000 à 180 000 € par an.

Deux solutions sont proposées : un système de borne à poussoir ou un système de borne avec badges (sauf quai d'honneur avec compteurs classiques). Le système de poussoir semble le plus approprié car moins onéreux et surtout moins difficile à mettre en œuvre.

M. ALARCON attire l'attention sur les plaisanciers qui passent la nuit à bord. M. LADISLAS répond qu'il sera toujours possible de gérer au cas par cas.

Mme QUILICI doit partir et quitte la salle de réunion à 10h33.

CONSEIL PORTUAIRE

Compte-rendu

M. CASTELDACCIA soulève le problème de dégradation des bornes utilisées par les exposants du marché. M. CHOREL répond que les travaux du quai de Gaulle répondront à ce problème puisque les exposants seront placés côté voie de circulation.

M. GOMPEL demande s'il est prévu une réfection des sanitaires du stade. M. ROCHETEAU répond que ceux-ci seront rénovés l'an prochain.

M. CASTELDACCIA explique qu'il est nécessaire de changer un joint du mécanisme de la machine à glace. Or, personne ne sait où couper l'arrivée d'eau. M. LADISLAS va s'occuper de ce problème.

M. NICOLE rappelle que les chaînes de fond des pointus sont en piteux état. M. ROCHETEAU répond que ces travaux ont été recensés. M. LADISLAS ajoute que la bonne utilisation de ces chaînes fait partie des usages à mettre en place dans le règlement de police.

M. ROCHETEAU aborde le sujet des bateaux ventouses. Une quarantaine de courriers recommandés ont été envoyés afin de prévenir les plaisanciers. D'autres mises en demeure ont également été envoyées pour prévenir les locations de style Air BNB. Enfin la solution du 49/51 reste un sujet difficile qui pose un réel problème à gérer au quotidien. M. LADISLAS ajoute que beaucoup de plaisanciers sont inquiets mais que s'il s'agit d'une vraie copropriété ceux-ci n'ont rien à craindre.

M. NICOLE avait demandé la remise en état des échelles pour remonter sur les quais. M. ROCHETEAU indique que le marché est en cours de rédaction et qu'il concerne 70 échelles pour un montant approximatif de 80 000 €.

Enfin, M. NICOLE fait part d'un faible tirant d'eau au niveau du bateau MIREILLE sur le quai d'honneur.

Plus aucune question n'étant posée, M. CHOREL met fin à la réunion à 10h51.